

Le Département accompagne les familles pour alléger le coût de la scolarité de leurs enfants.

Une bourse pour qui ?

Les collégiens boursiers d'Etat, résidant dans le Calvados, inscrits dans un collège public ou privé.

Quelles sont les conditions ?

- Être domicilié(e) dans le Calvados
- Être inscrit(e) dans un collège public ou privé sous contrat dans le calvados
- Les ressources annuelles de la famille ne doivent pas dépasser certains plafonds, selon le nombre d'enfants à charge

Quand déposer sa demande ?

La date limite de dépôt du dossier au collège est le **19 octobre 2023** pour l'année scolaire 2023-2024

➔ **TOUT DOSSIER PARVENU HORS DELAI NE SERA PAS INSTRUIT**

Quel est le montant de la bourse ?

Il varie entre **115€ et 366€** selon le régime de l'élève (externe, demi-pensionnaire, interne), les revenus de la famille et le nombre d'enfants à charge. Pour connaître précisément le montant de la bourse qui pourrait vous être attribuée rendez-vous sur [calvados.fr](https://www.calvados.fr).



Comment demander la bourse ?

Si votre enfant est scolarisé dans un collège public remplissez votre demande sur le portail taleservices.ac-caen.fr ou retirez le dossier papier dans son collège. Si votre enfant est scolarisé dans un collège privé sous contrat : remplissez le formulaire de demande au format papier disponible dans son collège.

Comment se fait le versement ?

La bourse départementale est versée au collège qui procède à son paiement à la famille, déduction faite des frais de pension ou de demi-pension, le cas échéant.

BON A SAVOIR !

Un droit ouvert à la bourse nationale entraîne systématiquement l'attribution de la bourse départementale. Il suffit de déposer une seule demande pour obtenir la bourse nationale et départementale.

Pour savoir si votre enfant est éligible, rendez-vous sur <https://bit.ly/simulbourse>

Besoin d'aide pour remplir votre demande ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le collège de votre enfant ou à vous rendre dans un des 42 Points Info 14 du Calvados. Vous y serez accompagné pour votre demande en ligne.

Pour trouver le Point Info 14 le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : <https://www.calvados.fr/pres-de-chez-vous>



Contact : Département du Calvados Service Actions éducatives Citoyenneté Europe
boursecollerien@calvados.fr - Tél. **02 31 57 18 10**

+ BOURSES
départementales collégiens

Faites votre demande
jusqu'au 19 octobre 2023 !

Calvados
LE DÉPARTEMENT